

RESTAURATION SCOLAIRE

Roanne



Vous souhaitez que votre enfant déjeune dans un des 11 restaurants scolaires municipaux ? Voici ce qu'il faut savoir sur notre service de restauration scolaire.

Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



La Ville de Roanne organise un **service de restauration scolaire** pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune de **11h45 à 13h30**.

Agglo



Une restauration de qualité

Roanne
La ville de Roanne

RESTAURATION SCOLAIRE

QUE MANGENT VOS ENFANTS À LA CANTINE?

- 100 %** DES PLATS ÉLABORÉS À ROANNE OU « FAITS MAISON »
- 95%** DE PRODUITS FRAIS
- 80%** DE PRODUITS LOCAUX
- 30%** DE PRODUITS BIO

MENUS « TOUS ALIMENTS » OU PESCO-VÉGÉTARIEN

Des repas élaborés à partir de produits frais, locaux et bio

Désormais, tous les plats seront exclusivement élaborés à la cuisine centrale de Roanne (« faits maison », y compris les desserts, pizzas, tartes...), à partir de 95 % de produits frais, 80 % de produits locaux (région Auvergne-Rhône Alpes) et 30 % de produits bio.

Un repas végétarien par semaine

Les familles choisissent entre 2 types de menu : le menu « tous aliments », avec viande et poisson ou le menu pesco-végétarien (avec poisson et œuf mais sans viande).

Comme les menus traditionnels, les menus pesco-végétariens proposés sont élaborés par une diététicienne et apportent tous les nutriments nécessaires aux enfants, en associant féculents, protéines, légumes, fruits, laitage et légumineux.

Un travail quotidien est fait avec les enfants sur le gaspillage alimentaire afin de diminuer les déchets générés.

▼ **Comment inscrire mon enfant au restaurant scolaire ?**

▼ **Quelles sont les règles de fonctionnement des restaurants scolaires ?**

▼ **Combien coûte un repas au restaurant scolaire ?**

▼ **Allergie alimentaire ou maladie**

▼ **Service minimum d'accueil en cas de grève**



CONTACTS

Service Education

 Forum Sébastien Nicolas
42300 roanne

 0477232095

 0477232094

 Courriel

 Le service Education est
ouvert au public :
Du lundi au jeudi de 9h à
12h et de 13h30 à 16h et le
vendredi de 9h à 12h

Permanence téléphonique
dès 8h



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

